

- © DGI/Maj 2017 ©



Edité le 18/09/2018 - Echelle : 1/2000



Accusé de réception en préfecture  
 033-213302144-20181226-DL19122615-06  
 Accusé de réception en préfecture  
 033-213302144-20190703-DL26062019-10-DE  
 Date de réception préfecture :  
 03/07/2019

Commune  
LACANAU (214)

N° d'ordre du document d'arpentage : 3001 G  
Document vérifié et numéroté le 28/09/2018  
A Bordeaux  
Par B.DHUIICQ géomètre cadastre DGFIP  
pour le cadre A, en charge de la mission topo  
Signé

Cachet du service d'origine :

PTGC  
Cité Administrative - Boite 53  
Tour B - 14ème Etage  
Rue Jules Ferry  
33090 BORDEAUX  
Téléphone : 05.56.24.85.97  
Fax : 05 56 24 86 21

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par  
propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : \_\_\_\_\_  
effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont  
copie ci-jointe, dressé le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_  
géomètre à \_\_\_\_\_  
Les propriétaires soussignés ont pris connaissance des  
informations portées au dos de la chemise 6463.  
A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

- (1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Préciser les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)

Section : BV  
Feuille(s) : 000 BV 01  
Qualité du plan : P5 ou CP [40 cm]  
Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 28/09/2018  
Support numérique : \_\_\_\_\_

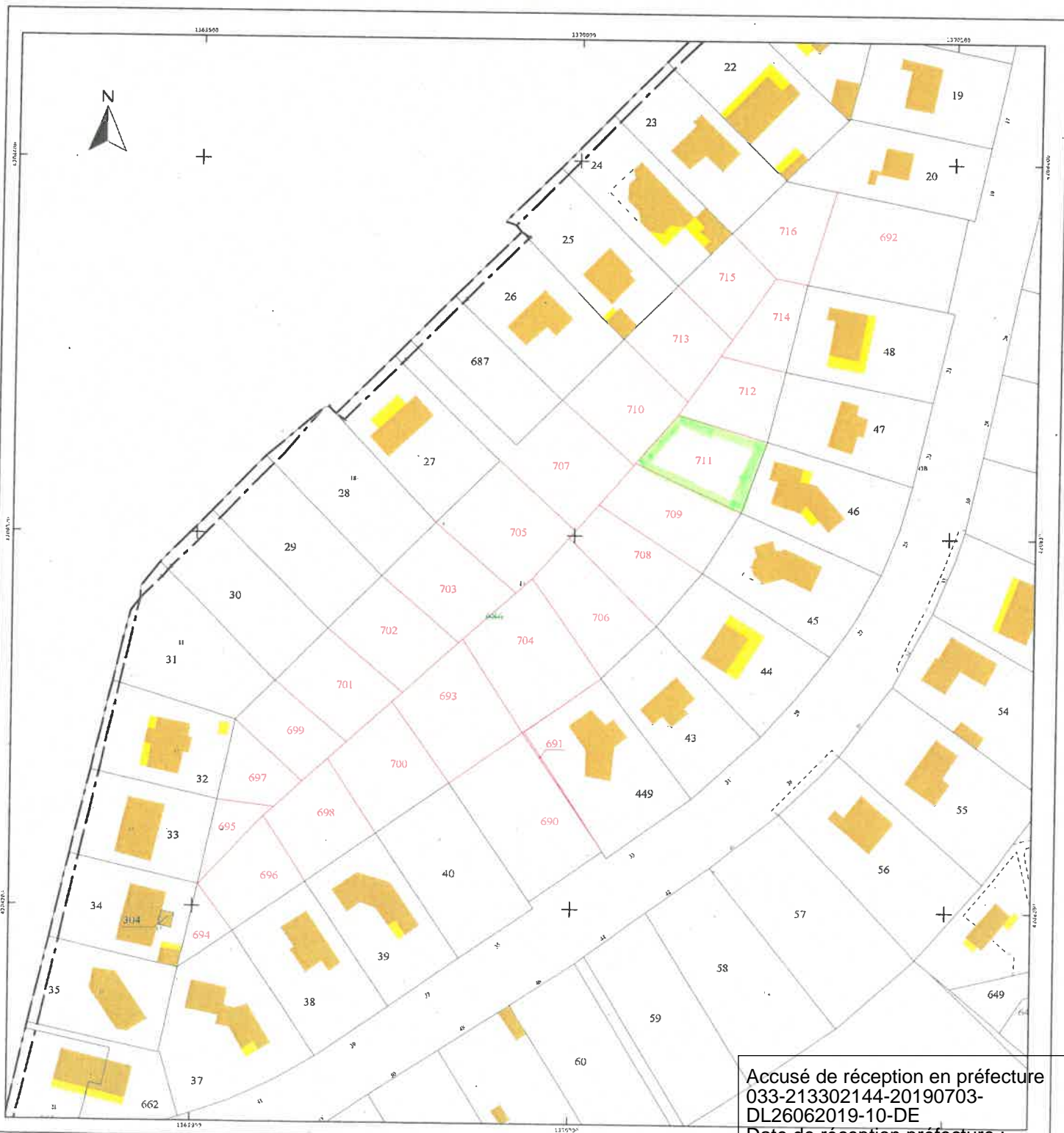
D'après le document d'arpentage dressé

Par ABAC

(2)

Réf. :

Le



Accusé de réception en préfecture  
033-213302144-20190703-  
DL26062019-10-DE  
Date de réception préfecture :  
03/07/2019